MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union–Discipline–Travail

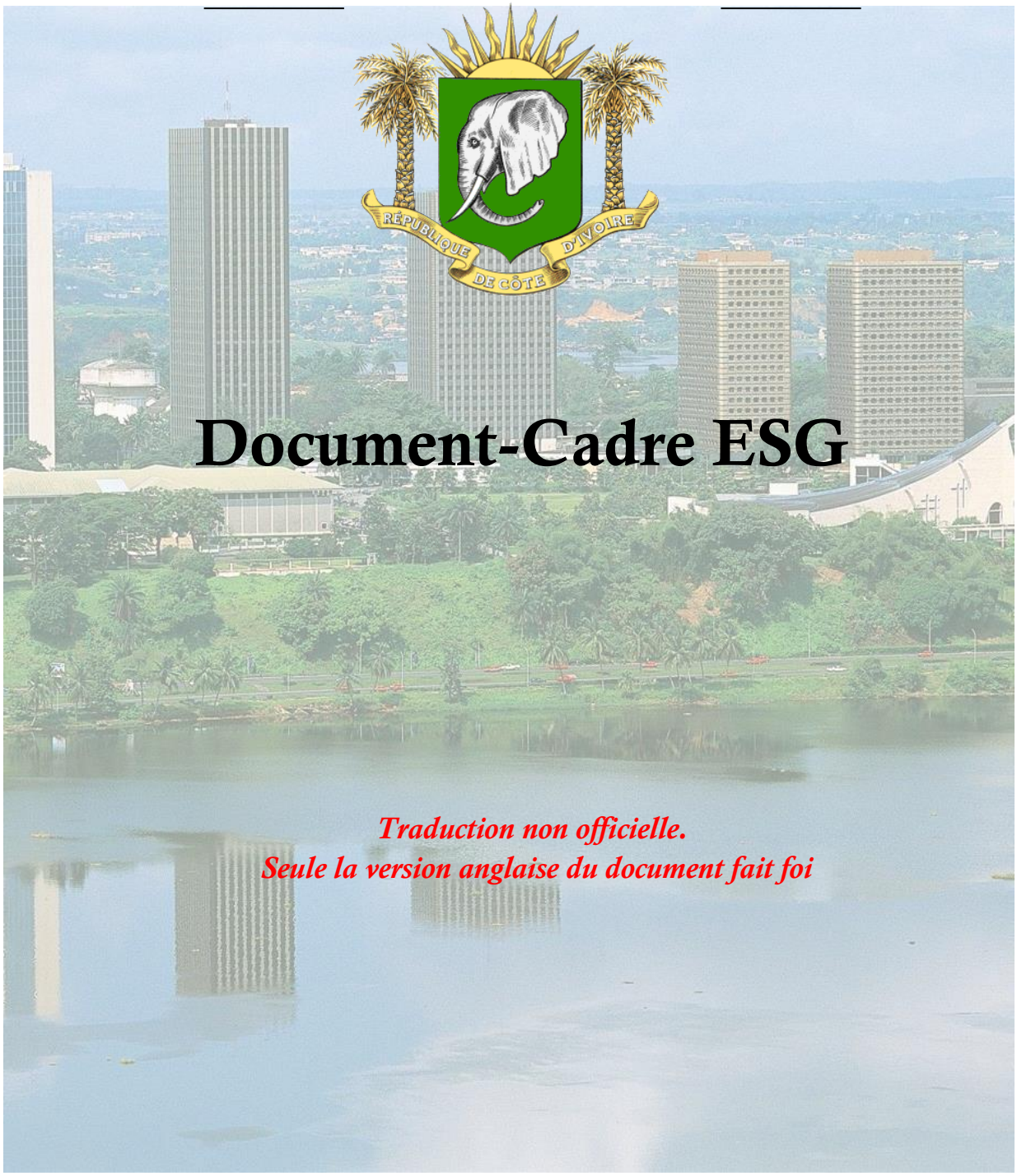

Document-Cadre ESG

Traduction non officielle.
Seule la version anglaise du document fait foi

Juillet 2021

Table des matières

1. **Description de la stratégie de croissance durable et inclusive de la Côte d'Ivoire** 1
   a. Stratégie de croissance inclusive de la Côte d'Ivoire et enseignements des dernières années 1
   b. Description du Plan National de Développement 2021-2025 2
   c. Intégration des objectifs ESG dans la stratégie de financement de la Côte d'Ivoire 3

2. **Utilisation des fonds** 5
   a. Principes généraux et objectifs des émissions ESG de la Côte d'Ivoire 5
   b. Définition des catégories ESG éligibles et des populations cibles 5
   c. Catégories sociales éligibles 7
   d. Catégories vertes éligibles 11

3. **Évaluation et sélection de projets** 13
   a. Processus de sélection des projets 13
   b. Méthodologie d'évaluation de projet 14

4. **Gestion des fonds levés** 16

5. **Suivi et évaluation** 17
   a. Dispositions relatives aux Instruments ESG émis par la Côte d'Ivoire 17
   b. Dispositions complémentaires relatives au processus d'élaboration du budget de la Côte d'Ivoire et au PND 17

Annexes 19

Disclaimer 24

1. Description de la stratégie de croissance durable et inclusive de la Côte d'Ivoire

a. Stratégie de croissance inclusive de la Côte d'Ivoire et enseignements des dernières années

La Côte d'Ivoire affiche des performances macroéconomiques remarquables depuis près d'une décennie, avec une réelle croissance du PIB de 9,2% sur la période 2012-2015 et de 6,9% entre 2016 et 2019, confirmant ainsi son rôle de moteur économique de l'Afrique de l'Ouest. La crise de la Covid-19 a prouvé la résilience de la Côte d'Ivoire : elle a maintenu une croissance réelle positive de 2% en 2020, période durant laquelle les économies d'Afrique subsaharienne se sont contractées en moyenne de 1,9%. Un net rebond de la croissance est attendu à partir de 2021, les prévisions de croissance des autorités ivoiriennes indiquant une croissance moyenne de 7,65% sur la période 2021-2025, contre 6,3 % selon le FMI. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne du continent africain, faisant concourir la Côte d'Ivoire en tête du groupe des pays à forte croissance dans le monde.

Le dynamisme de l'économie de la Côte d'Ivoire et la résilience de ses fondamentaux face à la crise économique et sanitaire sans précédent de la Covid-19 ont été soutenus par la mise en œuvre par le gouvernement d'une stratégie efficace de développement durable et inclusif. Pour rendre sa croissance plus inclusive et réduire significativement le taux de pauvreté, le gouvernement a lancé un plan d'action ambitieux pour améliorer le bien-être social de la population, à travers des services publics plus accessibles, efficaces et de qualité.

Depuis 2012, le développement économique et social de la Côte d'Ivoire est guidé par le Plan National de Développement (PND), avec une première phase déployée sur la période 2012-2015 et une seconde sur la période 2016-2020. La troisième phase du PND, couvrant la période 2021-2025, sera lancée prochainement, avec pour objectif de consolider les acquis réalisés depuis 2012 et de renforcer la trajectoire de développement de la Côte d'Ivoire. La préparation du PND 2021-2025 a été enrichie par un examen complet du précédent PND 2016-2020 afin d'identifier les principales réalisations, les défis restants et les priorités stratégiques supplémentaires émergeant de la deuxième phase du PND. Le PND 2021-2025 a été préparé avec la consultation régulière de la société civile, des acteurs du secteur privé et des Institutions financières de développement (IFD).

En décembre 2018, la Côte d'Ivoire a lancé une série de mesures sociales supplémentaires en complément du PND, dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2019-2020). L'adoption et la mise en œuvre de ce plan, qui coûtera 1 003 Mds FCFA sur deux ans, démontre l'engagement fort du gouvernement en faveur d'un développement inclusif, notamment dans les domaines prioritaires de la santé, de l'éducation, de l'accès aux services essentiels, de l'emploi et du bien-être des populations rurales.

A titre d'illustration, sous l'impulsion du PND et du PSGouv, la Côte d'Ivoire a connu une baisse sensible du taux de pauvreté, de 51,0% en 2011 à 39,6% en 2018, selon la Banque mondiale. Au niveau national, le raccordement au réseau électrique a fortement progressé, passant de 33 % en 2011 à près de 75 % à fin juin 2020. La Côte d'Ivoire a également enregistré une nette croissance de l'accès aux infrastructures d'eau potable, de 55 % en 2011 à 79 % à fin 2019, et construit plus de 15 600 logements sociaux entre 2011 et 2019.

En septembre 2015, la Côte d'Ivoire a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable et s'est engagée résolument dans leur réalisation, aux côtés de 193 autres pays des Nations Unies. La Côte d'Ivoire a, à ce titre, intégré les Objectifs de Développement Durable directement dans son Plan National de Développement. Dans la continuité de ces engagements, la Côte d'Ivoire a ratifié en avril 2016 l'Accord de Paris, fixant des objectifs environnementaux ambitieux, à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire s'est engagée via des CDN qui incluent une réduction de 28 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport au statu quo. Les deuxième et troisième

phases de son PND et du Programme National Changement Climatique (NCCP) ont eux aussi été établis en continuité avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La performance économique de la Côte d'Ivoire est également soutenue par l'amélioration continue du climat des affaires et la consolidation de ses acquis en matière de bonne gouvernance. Le pays a en effet réalisé des progrès significatifs concernant ses indicateurs de gouvernance et de compétitivité à l'échelle internationale, témoignant de l'amélioration continue de son environnement institutionnel et du climat des affaires. La Côte d'Ivoire a gagné 59 places dans l'indice Doing Business de la Banque mondiale depuis 2011. La Côte d'Ivoire était classée 18ème sur 54 pays dans l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine en 2019, constituant une amélioration de 28 places depuis 2011, la plus forte du continent.

b. Description du Plan National de Développement 2021-2025

Le Plan National de Développement 2021-2025 de la Côte d'Ivoire entend accélérer plus avant la transformation structurelle de l'économie initiée à travers la mise en œuvre des phases 1 et 2 du PND. Il vise également à créer les conditions du renforcement de l'inclusion sociale et à faire de la Côte d'Ivoire un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2030, en doublant le produit intérieur brut par habitant du pays d'ici 2030.

La conception du PND 2021-2025 s'est appuyée sur un diagnostic complet des progrès réalisés dans le cadre des précédents plans de développement de la Côte d'Ivoire et s'appuie sur plusieurs plans stratégiques à visées sociales et environnementales adoptés par la Côte d'Ivoire. En particulier, le PND 2021-2025 s'enracine dans les visions à long terme de l'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 » et du Plan stratégique « Côte d'Ivoire 2030 ». Par ailleurs, le PND est résolument orienté vers la mise en œuvre des engagements de la Côte d'Ivoire au titre des Objectifs de développement durable, ainsi que la Vision 2063 de l'Union africaine.

À cette fin, le PND 2021-2025 se concentre sur six (6) objectifs stratégiques de développement, en vue de favoriser une croissance plus forte, durable et inclusive :

- Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes industriels ;
- Développement du capital humain et de l'emploi ;
- Développement du secteur privé et de l'investissement ;
- Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
- Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
- Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'État et transformation culturelle.

Le PND 2021-2025 se décline pour chaque Ministère en une série d'objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2025, soutenus par une sélection de réformes et de projets clés que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre pendant la période d'exécution du plan. A titre d'exemple, le gouvernement s'est fixé un objectif de 96 % de couverture en eau potable d'ici 2025, contre 84 % en 2019, et prévoit de construire 150 000 nouveaux logements sociaux et de préserver 10 000 ha de mangroves d'ici 2025. Les principaux indicateurs d'impact du PDN 2021-2025 sont détaillés en annexe (voir annexe E).

Dans le cadre du PND 2021-2025, le gouvernement s'est fixé un objectif de croissance du PIB réel d'environ 8% en moyenne jusqu'en 2025, soutenu par des réformes structurelles ambitieuses et une politique volontariste d'investissement dans les secteurs stratégiques du Plan.

c. Intégration des objectifs ESG dans la stratégie de financement de la Côte d'Ivoire

La politique de gestion de la dette de la Côte d'Ivoire vise à répondre aux besoins de financement du pays tout en veillant à ce que la dette nationale reste soutenable. A cet effet, toutes les opérations de financement des besoins de l'Etat sont conduites dans le cadre de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme. L'objectif principal de cette stratégie, en cohérence avec l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD), est de s'assurer de la maîtrise des coûts et des risques liés aux nouveaux financements.

Dans le cadre de sa Loi de Finances annuelle, la République de Côte d'Ivoire inclut un certain nombre de dépenses prioritaires, de projets d'investissement et de programmes à fort impact social et/ou environnemental. Ces dépenses budgétaires, qui s'inscrivent dans la stratégie de croissance inclusive et durable mise en œuvre depuis plusieurs années, visent notamment à lutter contre l'extrême pauvreté, promouvoir l'éducation et la formation professionnelle, donner accès aux services de santé au plus grand nombre, et développer les infrastructures et les services de base.

La mise en œuvre du PND 2021-2025 nécessite des investissements importants, dont une part substantielle est dirigée vers des projets à fort impact social ou environnemental. Un effort de financement supplémentaire sera également nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux de la Côte d'Ivoire dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (CDN) du pays, qui ont été soumises en octobre 2016 par la Côte d'Ivoire dans le cadre de ses engagements au titre de l'Accord de Paris[1] . Les CDN de Côte d'Ivoire visent à atteindre d'ici 2030 une réduction de 28 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport au statu quo et une part des énergies renouvelables de 42 % dans le mix énergétique du pays. A ce titre, le PND 2021-2025 comprend un certain nombre de projets d'énergies renouvelables, notamment des centrales hydroélectriques, des centrales solaires et de biomasse. En novembre 2019, la Côte d'Ivoire a rejoint le programme Scaling Solar du Groupe de la Banque mondiale, pour aider à développer des projets d'énergie solaire dans le cadre de partenariats public-privé (PPP).

À cet égard, l'émission d'instruments labellisés ESG, et notamment d'instruments « Sociaux », « Green » ou « Soutenables » (« Instruments ESG ») est prévue pour le financement de projets sociaux et environnementaux pertinents, et est donc pleinement en ligne avec la stratégie de développement inclusif et durable de la Côte d'Ivoire. Le recours aux instruments ESG est également conforme aux objectifs d'innovation et de diversification de la stratégie d'endettement à moyen terme du pays. De tels instruments pourraient être envisagés pour être émis à la fois sous forme d'obligations ou sous forme de prêts.

La Côte d'Ivoire a commencé à introduire des critères ESG spécifiques dans la formulation de sa stratégie de financement en 2019, lorsque le pays a réalisé sa première opération de financement ESG via le placement d'un Prêt Social syndiqué sur le marché bancaire international, qui a fait l'objet d'une évaluation externe indépendante par le prestataire SPO Vigeo Eiris.

L'émission d'instruments ESG est destinée à s'aligner sur les « Principes des obligations sociales »,[2] les « Green Bond Principles »,[3] et/ou les « Sustainability Bond Guidelines »[4] pour les obligations,

---

[1] https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/C%C3%B4te%20d'Ivoire%20First/INDC_CI_22092015.pdf

[2] https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp

[3] https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp

[4] https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-bond-guidelines-sbg/

ainsi que les « Social Loan Principles » [5] **et les « Green Loan Principles »** [6] pour les emprunts. La mise en place d'opérations de financement ESG est une application directe de la stratégie de développement économique et social du pays, et du PND 2021-2025 en particulier, et réaffirme l'engagement du gouvernement de Côte d'Ivoire dans la poursuite des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (voir l'annexe A).

[5] https://www.lma.eu.com/application/files/9115/4452/5458/741_LM_Green_Loan_Principles_Booklet_V8.pdf

[6] https://www.lma.eu.com/application/files/1816/1829/9975/Social_Loan_Principles.pdf

2. Utilisation des fonds

a. Principes généraux et objectifs des émissions ESG de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire prévoit de donner la priorité à trois types d'émissions d'instruments dans le cadre de ce Cadre (les « Instruments ESG ») :

- **« Obligations sociales » (ou emprunts)** dont les fonds nets seront utilisés exclusivement pour financer ou refinancer des dépenses entrant dans le champ des Catégories Sociales Eligibles, telles que définies ci-dessous ;
- **« Obligations Green », (ou emprunts)** dont les fonds nets seront utilisés exclusivement pour financer ou refinancer des dépenses entrant dans le cadre de la Catégorie Verte Eligible, telle que définie ci-dessous ;
- **« Obligations soutenables » (ou emprunts)** dont les fonds nets seront utilisés exclusivement pour financer ou refinancer des dépenses au sein des Catégories Eligibles Vertes et Sociales, telles que définies ci-dessous ;

Un montant équivalent au produit net sera utilisé exclusivement pour financer :

- Des dépenses spécifiquement inscrites dans la Loi de Finances annuelle d'une année donnée ;
- Des dépenses conformes aux « Social Bond Principles », aux « Green Bond Principles », aux « Sustainability Bond Guidelines », aux « Social Loan Principles » et aux « Green Loan Principles » ;
- Des dépenses conformes aux engagements de la Côte d'Ivoire au titre des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ou de l'Accord de Paris.

Par ailleurs, les Instruments ESG émis seront principalement utilisés pour financer ou refinancer des dépenses inscrites dans la Loi de Finances pour l'année en cours (année N). Le cas échéant, une part plus faible des fonds pourra être utilisée pour refinancer des dépenses inscrites en Loi de Finances pour les deux dernières années (N-2) ou pour financer des dépenses inscrites en Loi de Finances pour l'année suivante (N+1) ou les suivantes années.

Les Instruments ESG émis permettront ainsi à la Côte d'Ivoire d'atteindre ses objectifs clés en matière de développement durable, de protection de l'environnement, de croissance inclusive et de bonne gouvernance. L'affectation d'un montant équivalent au montant net levé à des projets sociaux ou verts contribuera à améliorer l'accès aux infrastructures et services de base, le développement du capital humain et le développement durable de la Côte d'Ivoire.

b. Définition des catégories ESG éligibles et des populations cibles

Un montant équivalent aux fonds levés via l'Instrument ESG sera utilisé par la **Côte d'Ivoire dans le cadre du présent Cadre pour financer ou refinancer des dépenses dans les Catégories ESG suivantes :**

<u>Les catégories sociales éligibles peuvent inclure</u> :

1. **Accès aux infrastructures de base** : cette catégorie comprend les projets relatifs au développement et à la modernisation des infrastructures de transport vers les zones mal desservies (intégrant les populations rurales), les infrastructures de services publics dont celles liées à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'à l'accès à l'électricité (notamment l'accès à l'eau potable et à une électricité abordable pour les populations mal logées ou vulnérables, incluant à la fois les populations rurales et les populations urbaines vivant en dessous du seuil de pauvreté), et les infrastructures de logement (notamment les logements sociaux), en vue d'assurer un accès global

et abordable pour la population ivoirienne ;

2. **Accès aux services de base** : cette catégorie comprend les projets relatifs au développement et à la modernisation des infrastructures et programmes publics de santé, à l'amélioration de l'accès à l'éducation et à des infrastructures éducatives publiques de qualité, à l'amélioration de la formation professionnelle et à la promotion de l'accès aux services financiers pour les populations cibles ;
3. **Emploi et compétitivité** : cette catégorie comprend les projets et programmes visant à promouvoir l'entrepreneuriat, la création d'emplois dans l'artisanat et les secteurs à fort potentiel, et la compétitivité économique ;
4. **Promotion d'une reprise post-Covid-19 résiliente et inclusive** : cette catégorie comprend le financement de programmes de réponse à la Covid-19 tant du point de vue sanitaire que socio-économique, notamment dans le cadre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire du Gouvernement (PSESH).

Les catégories vertes éligibles peuvent inclure :

1. **Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique** : cette catégorie comprend le financement de programmes favorisant une bonne gestion de l'utilisation des terres, la préservation de la biodiversité et les aires marines protégées ;
2. **Prévention et contrôle de la pollution** : cette catégorie se concentre sur le financement d'initiatives et de programmes visant à réduire la pollution par l'amélioration de la collecte, du recyclage et/ou du compostage des déchets ;
3. **Utilisation durable de l'eau et gestion des eaux usées** : cette catégorie se concentre sur la promotion d'une gestion durable de l'eau pour garantir l'approvisionnement en eau, notamment par le biais de programmes et d'investissements durables de distribution d'eau, de gestion des eaux usées et de gestion des ressources en eau.
4. **Énergies renouvelables** : cette catégorie se concentre sur l'augmentation de l'offre et de la part des énergies renouvelables conformément aux engagements de la CDN de la Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne l'énergie hydraulique et solaire.

Les populations cibles devant bénéficier des fonds qui seront alloués en vertu du présent Cadre sont les populations vivant en Côte d'Ivoire, et plus particulièrement les populations suivantes, qui constituent un sous-ensemble des populations cibles détaillées dans les « Social Bond Principles » et les « *Social Loan Principles* » :

- Les individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, défini par la Banque mondiale comme ceux ayant un revenu inférieur à 1,90 USD par jour (en termes de parité de pouvoir d'achat) ;
- Les populations rurales ou marginalisées ;
- Les populations exclues ou mal logées ;
- Les populations vulnérables, en particulier celles touchées par des catastrophes naturelles et celles qui ont un risque plus élevé d'être victimes de discrimination, de violence, de catastrophes naturelles ou environnementales, ou de difficultés économiques ;
- Les populations malades ;
- Les jeunes ;
- Les populations défavorisées (insuffisamment éduquées, sans emploi, etc.).

c. Catégories sociales éligibles

Les projets et programmes sociaux identifiés dans ce Cadre pour la Côte d'Ivoire sont regroupés en 4 catégories et 13 sous-catégories. Chaque sous-catégorie de dépenses sociales correspond à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, ainsi qu'à une ou plusieurs populations cibles. L'annexe D présente les populations ciblées pour chaque catégorie et sous-catégorie de dépenses ESG.

Catégorie de dépenses sociales	Sous-catégorie	Principaux impacts attendus	Exemples de projets[7]	ODD poursuivis
Accès aux infrastructures de base	**Transport & Equité spatiale**	Renforcement des infrastructures de transport (avec un accent sur les routes), afin d'augmenter la connectivité, en particulier pour les zones et les populations rurales, ou autres zones mal desservies Accessibilité en faveur des populations rurales et renforcement de l'intégration territoriale Augmenter la part des routes bitumées dans le réseau interurbain de 8% à 25% d'ici 2025, et augmenter la part de la population vivant à moins de 2 km des routes praticables tout au long de l'année de 30% à 50%	*Accessibilité, aménagement et entretien des routes rurales*[8] *Entretien et mise à niveau des routes non pavées et/ou non asphaltées* *Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)* *Aménagement d'une route d'accès aux zones transfrontalières : frontière Bkou-Soko avec le Ghana* *Aménagement de la Baie de Cocody*	**Objectif 9 :** Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable au profit de tous et encourager l'innovation **Objectif 11 :** Villes et communautés humaines durables
	Eau & Assainissement	Augmenter le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable Optimiser les processus de surveillance de la qualité de l'eau Améliorer les processus de gestion des déchets Création, gestion et extension du réseau d'assainissement Traitement et assainissement des déchets solides urbains et des boues	*Projets d'eau potable* *Réhabilitation et maintenance des systèmes de pompage* *Alimentation en Eau Potable (AEP) vers les villes de Bouna et Bondoukou* *Programme Urgence Eau Urbaine* *Projets de construction de latrines pour les écoles*	**Objectif 6 :** Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous
	Accès à un logement abordable	Améliorer l'accès au logement et augmenter l'offre de logements abordables, en particulier pour les populations à faible revenu	*Développement de logements dans le cadre de la protection sociale, en particulier dans les zones rurales et mal desservies Contribution aux projets de logements sociaux (y compris les routes d'accès et les réseaux)*	**Objectif 11 :** Villes et communautés humaines durables
	Accès à l'électricité	Amélioration de l'alimentation électrique, en vue d'étendre la couverture géographique, en particulier dans les zones rurales Amélioration de la fiabilité du réseau électrique existant	*Programme National d'Electrification Rurale (PRONER)* *Programme d'Electrification pour Tous* (PEPT)[9]	**Objectif 7 :** Une énergie propre et abordable
	Soutien aux collectivités territoriales	Développement des infrastructures et services publics locaux et renforcement de l'intégration territoriale Promouvoir les processus locaux de prestation de services et d'administration pour assurer un accès efficace et global des populations à ces services	*Construction, réhabilitation et aménagements de bureaux et logements dans les préfectures* *Aménagement des équipements collectifs de proximité*	**Objectif 11 :** Villes et communautés humaines durables

Accès aux services de base	**Santé publique et programmes sociaux**	Renforcement et diversification des programmes de santé publique Amélioration de tous les indicateurs de santé publique à travers (i) le renforcement de la prévention ; (ii) une meilleure gestion des soins de santé ; et (iii) la hausse du nombre de bénéficiaires des programmes de santé publique ciblés	*Couverture Maladie Universelle (CMU)* *Projet d'amélioration du filet social, avec l'appui de la Banque mondiale* *Renforcement de la lutte contre le sida et le paludisme* *Programme élargi de vaccination (PEV)*	**Objectif 3 :** Accès aux soins
	Infrastructures de santé publique	Renforcement des infrastructures régionales de santé et donc de l'égalité d'accès aux services	*Programme d'amélioration des établissements de santé* *Mise en œuvre du Programme Hospitalier (PH)* *Réhabilitation et rééquipement du Centre Hospitalier Universitaire d'Angré*	**Objectif 3 :** Bonne santé et bien-être
	Éducation et formation professionnelle[10]	Continuer à améliorer l'accès à l'éducation gratuite Augmentation des taux de scolarisation et d'alphabétisation Renforcement des opportunités de gratuité de l'enseignement supérieur et des filières professionnelles Amélioration des infrastructures éducatives publiques régionales	*Construction des Universités d'Odienné, Daoukro, Bondoukou, Abengourou et Man* *Programme de construction et d'équipement des collèges et lycées* *Stratégie nationale d'alphabétisation* *Accompagnement de projets jeunesse*	**Objectif 4 :** Accès à une éducation de qualité **Objectif 5 :** Égalité des genres **Objectif 10 :** Inégalités réduites
	Accès aux services financiers	Amélioration de l'accès aux services financiers et au crédit, en particulier pour les PME. Augmentation du taux bancaire	*Soutien à l'accès des PME au financement et aux marchés* *Développement des quartiers financiers*	**Objectif 10 :** Inégalités réduites

[7] Exemples à titre illustratif de projets et de dépenses inscrits dans la Loi de Finances 2021 ou dans le pipeline de projets du PND 2021-2025.

[8] Les objectifs quantitatifs clés dans le cadre du PND 2021-2025 comprennent (i) l'augmentation de la part des routes asphaltées dans le réseau interurbain de 8 % à 25 % d'ici 2025, et (ii) l'augmentation de la part de la population vivant à moins de 2 km de routes praticables toute l'année de 30% à 50%

[9] Le PEPT sera prolongé au-delà de la période 2015-2020. Il est conçu pour améliorer le taux de connectivité électrique de la Côte d'Ivoire en subventionnant les coûts initiaux de connexion au réseau pour les ménages à faible revenu.

[10] Depuis 2015, l'enseignement est gratuit et obligatoire pour tout enfant âgé d'au moins 6 ans et pour une durée de neuf ans couvrant l'enseignement primaire et secondaire inférieur.

Emploi et compétitivité	**Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel**	Accompagnement des filières artisanales et/ou à fort potentiel pour contribuer à la création d'une dynamique d'emploi Un meilleur accès à la formation en milieu rural	*Programme national de formation aux métiers ruraux* *Développement de l'agriculture dans certaines régions* *Projet pour soutenir le développement de l'agriculture animale en Côte d'Ivoire* *Installation d'un marché de vannerie moderne à Modeste*	**<u>Objectif 1 :</u>** Pas de pauvreté **<u>Objectif 8 :</u>** Accès au travail décent et croissance économique **<u>Objectif 9 :</u>** Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable
	Entrepreneuriat et opportunités d'emploi	Baisse du taux de chômage, en particulier chez les jeunes Augmentation du nombre d'entrepreneurs et de TPE/PME	*Soutien aux projets jeunesse* *Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel - PARCSI* *Création de pépinières d'entreprises*	
	Compétitivité économique	Renforcement des mesures d'accompagnement pour l'augmentation de l'emploi	*Appui à l'Agence des PME de Côte d'Ivoire* *Projet de promotion de l'emploi des groupes socio-économiques vulnérables* *Projet d'augmentation de la représentation des jeunes et des femmes dans l'aviculture*	
Promotion d'une reprise post-Covid-19 résiliente et inclusive	**Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH)**	Financement des principaux objectifs du plan PSESH du gouvernement face à la Covid-19 Financement du Plan de Redressement Sanitaire Financement de mesures d'accompagnement des acteurs économiques face à la crise de la Covid-19, notamment les PME, le secteur informel et les producteurs agricoles	*Financement complémentaire du Plan de Redressement Sanitaire* *Mise en place du fonds humanitaire* *Des fonds pour soutenir le secteur informel* *Un soutien ponctuel aux producteurs alimentaires*	**<u>Objectif 1 :</u>** Pas de pauvreté **<u>Objectif 3 :</u>** Bonne santé et bien-être **<u>Objectif 8 :</u>** Travail décent et croissance économique

d. Catégories vertes éligibles

Les projets et programmes verts pour la Côte d'Ivoire identifiés dans ce Cadre sont regroupés en 3 sous-catégories. Chaque sous-catégorie de dépenses vertes correspond à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, ainsi qu'à une ou plusieurs populations cibles.

Catégorie de dépenses sociales	Sous-catégorie	Principaux impacts attendus	Exemples de projets	ODD poursuivis
Environnement et développement durable	**Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique**	Protection des ressources naturelles Gestion durable des ressources forestières et animales Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux Promouvoir l'emploi vert Augmenter la couverture géographique forestière à 17% en 2025, contre 11% en 2015 Promouvoir le développement d'une agriculture durable, et la prévention contre la déforestation	*Gestion durable des ressources halieutiques* *Programmes d'investissement forestier et de gestion des pesticides* *Appui à la Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF), incluant la création de 15 300 ha de Réserves Naturelles Volontaires, et restaurer et protéger 10 000 ha de mangroves sur le littoral* *Projet de Conservation de la Biodiversité/Parc National de Taï Complexe Forestier du GREBO SAPO* *Aménager et protéger les zones côtières et les zones à risque environnemental*	**Objectif 13 :** Action climatique **Objectif 14 :** La vie sous l'eau **Objectif 15 :** La vie sur terre
	Prévention et contrôle de la pollution	Lutte contre les pollutions des sols et des eaux Focus spécifique sur la protection des zones côtières	*Soutenir la mise en œuvre des CDN de Côte d'Ivoire pour la gestion des déchets* *Prévention de la pollution maritime et protection des zones côtières* *Construire des équipements (biodigesteurs et station de compostage) à travers la mise en place du* *Contributions déterminées au niveau national dans le secteur des déchets en Côte d'Ivoire (dont création d'une unité de compostage à Yamoussoukro)*	**Objectif 12 :** Consommation et production responsables **Objectif 13 :** Action climatique
	Utilisation durable de l'eau et gestion des eaux usées	Promouvoir une consommation d'eau durable et une gestion efficace des eaux usées	*Gestion durable des eaux pluviales de la ville d'Abidjan*	**Objectif 6 :** Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous **Objectif 13 :** Action climatique

Énergie renouvelable[11]	Augmenter la capacité d'approvisionnement et de production d'énergie renouvelable (en mettant l'accent sur l'hydroélectricité et le solaire) Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays à 42% d'ici 2030 conformément aux engagements des NDC	*Centrales hydroélectriques (par ex. Grobopopoli 112 MW et Singrobo-Ahouaty 2x22 MW*) *Centrales solaires (ex. Korhogo Solaire 25MW, Poro Power 50 MW, Boundiali 37,5 MW, Ferké 25 MW, Touba 30 MW…)*	**Objectif 7 :** Une énergie propre et abordable **Objectif 13 :** Action climatique

[11] Il convient de noter que la majeure partie des projets d'énergies renouvelables cités ici, inclus dans le PND 2021-2025, devraient être principalement financés par des IFD et par des PPP.

3. Évaluation et sélection de projets

a. Processus de sélection des projets

Le montant net levé via les instruments ESG émis dans en lien avec le présent Cadre sera alloué à des projets et dépenses éligibles (les « Dépenses éligibles ») qui ont fait l'objet d'un processus de sélection rigoureux et itératif, étayé notamment par (i) la condition préalable que ces projets et dépenses soient inclus dans les Lois de Finances annuelles de la Côte d'Ivoire et (ii) la mise en place d'un Comité interministériel de pilotage ESG dédié (le « Comité ESG »).

Processus d'élaboration de la Loi de Finances annuelle de la Côte d'Ivoire

La phase de préparation du Budget annuel de la Côte d'Ivoire prévoit un processus très rigoureux d'évaluation et de sélection des projets. Dans le cadre du processus budgétaire de la Côte d'Ivoire, les projets d'investissement public potentiels sont évalués à l'aune de leur pertinence par rapport à la stratégie de développement durable et inclusif du pays et leurs principaux impacts socio-économiques attendus, qui reflètent non seulement l'engagement de la Côte d'Ivoire envers l'Accord de Paris, mais aussi les objectifs énoncés dans ce Cadre. Plus généralement, conformément à l'engagement de la Côte d'Ivoire en faveur d'une bonne gestion des finances publiques, les dépenses budgétisées font l'objet d'évaluations rigoureuses par le Ministère des Finances, le Ministère du Budget et les Ministères techniques.

En pratique, et dans un premier temps, les projets et programmes sont identifiés par les Ministères sectoriels, qui les communiquent ensuite au Ministère du Plan et du Développement (MPD). Le MPD procède à une analyse technique des projets sur la base de leur conformité face aux priorités de développement identifiées par le PND et de leur maturité opérationnelle (voir méthodologie détaillée d'évaluation des projets dans la section 3.b. ci-dessous). Le MPD élabore ensuite un Programme d'Investissement Public (PIP), qui est transmis au Ministère des Finances et au Secrétariat du Budget pour décision sur la base (i) des fonds disponibles dans le budget et de la répartition entre les Ministères, et (ii) des impacts attendus sur le développement. La préparation du PIP est largement informée par les orientations, les objectifs sectoriels et les pipelines de projets du PND, qui, comme indiqué ci-dessus, ont été façonnés de manière à refléter les visions à long terme de l'Étude prospective nationale Côte d'Ivoire 2040 et du Plan stratégique Côte d'Ivoire 2030, ainsi que les engagements de la Côte d'Ivoire au titre des ODD de la Vision 2063 de l'Union Africaine. Les projets et dépenses retenus après sélection par le PIP sont ensuite intégrés à la Loi de Finance, qui est soumise à l'approbation du Parlement.

Cette phase de préparation budgétaire rigoureuse constitue le socle du processus de sélection des dépenses éligibles ESG en Côte d'Ivoire.

Processus de sélection des dépenses éligibles ESG

Dans un second temps, certaines des dépenses inscrites dans la Loi de Finances peuvent être classées en Dépenses ESG Éligibles et sélectionnées pour un financement via un Instrument ESG en fonction de leur conformité aux principes généraux et aux catégories ESG Éligibles telles que décrites ci-dessus (voir Section 2 sur l'usage des fonds).

Ce processus est supervisé par un Comité ESG interministériel mis en place par la Côte d'Ivoire. Ce Comité est animé par le Ministère des Finances et de l'Economie, et plus particulièrement par la Direction de la Gestion de la Dette (« Direction de la Dette Publique et des Dons »). Il comprend des représentants du Ministère de la Planification et du Développement, du Ministère du Budget et d'un éventail de Ministère sectoriels couvrant les politiques clés liées aux catégories ESG éligibles, en particulier le Ministère de l'Environnement et du Développement durable, le Ministère de la Santé, le

Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère de l'Énergie, le Ministère de l'Hydraulique et le Ministère des Solidarités et de la Lutte contre la pauvreté.

Critères d'exclusion

Le processus de sélection des projets tient également compte de certains critères d'exclusion, en particulier ceux formulés par la Banque Africaine de Développement. À ce titre, les Autorités s'engageront à exclure des Dépenses ESG éligibles toutes dépenses associées aux activités suivantes (mais sans s'y limiter):

- Dépenses relatives à la défense nationale ;
- Dépenses qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'environnement ;
- Production de combustibles fossiles et production d'électricité à partir de combustibles fossiles ;
- Infrastructures ferroviaires dédiées au transport des énergies fossiles ;
- Infrastructure de transport ou de distribution dédiée à la création d'un raccordement direct à une centrale de production d'électricité au charbon
- Production ou commerce d'armes et de munitions ;
- Production ou commerce de boissons alcoolisées ;
- Production ou commerce de tabac ;
- Jeux de hasard, casinos et entreprises assimilées.

De plus, la Côte d'Ivoire veille à ne pas inclure de dépenses budgétaires déjà affectées à une source de financement dédiée (par exemple des emprunts-projets ou des emprunts-programmes des IFD), afin d'éviter un « double comptage » compte tenu d'autres financements dédiés. Conformément aux exigences de rédaction de la Loi de Finances, la Côte d'Ivoire identifie pour chaque projet le montant budgété qui doit être financé par des emprunts-projets, et le montant pour lequel le financement reste à identifier. Seul ce dernier montant (non financé séparément par des emprunts-projets) sera comptabilisé comme Dépenses ESG éligibles afin de garantir la robustesse de la comptabilisation des allocations au titre de ce Cadre.

b. Méthodologie d'évaluation de projet

Tous les projets d'investissement public pour lesquels des demandes de financement sont soumises au MDP sont évalués à l'aide d'une « matrice » qui comprend les critères clés suivants :

- Le respect des politiques nationales et sectorielles, y compris celles promues par le PND 2021-2025 ;
- La pertinence des projets, mesurée notamment par leur maturité technique et leur impact socio-économique sur la population ;
- Leur faisabilité économique, environnementale et organisationnelle ;
- L'identification et l'évaluation des risques juridiques, financiers et opérationnels.

Avant de soumettre leurs projets au MDP, les Ministère sectoriels sont tenus de préparer toutes les études de faisabilité financière et technique pertinentes, les études d'impact environnemental et social (E&S), ainsi que toutes les études sectorielles applicables.

Un cadre institutionnel robuste sous-tend la préparation de ces études techniques de projets, dont l'appui du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) [12] et un financement dédié d'un Fonds spécial d'études [13] qui est financé par le Budget annuel.

[12] Créé en 1978, le BNETD est un organisme public chargé d'accompagner la mise en œuvre des grands projets de développement par la fourniture d'études, de conseils et de contrôle.

[13] Le « Fonds Spécial Etudes » a été créé en 2013 en charge de financer toutes les études nécessaires des projets inclus dans le PND et/ou le PIP

4. Gestion des fonds levés

Les fonds levés lors des opérations de financement menées par la Côte d'Ivoire conformément au présent Cadre seront déposés sur le Compte Spécial du Trésor. Un montant équivalent au montant net des fonds levés via l'Instrument ESG sera ensuite affecté aux Catégories de Dépenses ESG identifiées conformément aux crédits budgétaires affectés dans la Loi de Finances.

La Côte d'Ivoire tentera d'allouer un montant équivalent au produit net de toute offre d'Instrument durable dans les 24 mois suivant l'émission de cet Instrument durable.

Le processus de déblocage des fonds permettant de financer les projets éligibles est rigoureusement suivi et audité, conformément au processus budgétaire général de la Côte d'Ivoire. Après l'approbation d'un projet, un comité de coordination se voit attribuer un délai pour préparer la première demande de fonds. La demande est adressée au contrôleur financier, qui délivre son agrément de conformité (qualité, prix, etc.), puis à la Direction des Affaires financières du Ministère technique compétent pour constater la dépense. Enfin, la demande est transmise à la Direction de la Dette Publique et au Trésor pour décaissement.

En cas d'annulation ou de retard d'un projet, les fonds levés au titre du présent Cadre pour la Côte d'Ivoire pourront être réaffectés à d'autres projets sociaux et/ou environnementaux, dans la mesure où ces projets (i) se conforment aux objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance décrits dans le présent Cadre et (ii) sont inclus dans la Loi de Finances.

5. Suivi et évaluation

La Côte d'Ivoire mettra en place à travers son Comité ESG des procédures d'évaluation spécifiques en lien avec les instruments ESG, notamment en vue de retracer l'affectation des fonds et/ou d'évaluer l'impact des projets ciblés. A ce titre, la Côte d'Ivoire s'engagera sur une évaluation annuelle de localisation, et pourra également fournir une évaluation d'impact.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire s'est engagée sur des procédures robustes en termes de suivi et d'évaluation des dépenses engagées par l'État (donc applicables dans le cadre d'un Instrument ESG), dans le cadre à la fois (i) du processus budgétaire annuel de la Côte d'Ivoire, qui comprend des exigences de suivi et d'évaluation particulièrement robustes et rigoureuses, et (ii) dans le cadre du Plan national de développement 2021-2025, qui intègre des procédures spécifiques de pilotage, de suivi et d'évaluation.

a. Dispositions relatives aux Instruments ESG émis par la Côte d'Ivoire

La République de Côte d'Ivoire a retenu Sustainalytics pour mener une évaluation externe indépendante de ce cadre durable, et fournir une deuxième opinion (SPO) sur les références environnementales et sociales du cadre, y compris son alignement avec les directives ICMA « Sustainability Bond Guidelines 2018 » (SBG), les « Green Bond Principles 2018 » (GBP) et les « Social Bond Principles 2020 » (SBP), et ainsi confirmant que la Côte d'Ivoire est bien positionnée pour émettre des instruments ESG.

La Côte d'Ivoire s'engagera également sur un rapport annuel d'allocation précisant l'utilisation des fonds. Un tel rapport devrait être produit d'ici la fin du premier semestre d'une année donnée, après la clôture de l'exercice budgétaire annuel. Ces rapports seraient produits jusqu'à ce que le montant cumulé des dépenses admissibles identifiées atteigne le produit net de l'émission. Le ou les rapports d'allocation pourraient être publiés sur les sites Internet du Bureau de gestion de la dette et/ou du ministère du Budget et seraient soumis à un examen indépendant par un tiers désigné.

b. Dispositions complémentaires relatives au processus d'élaboration du budget de la Côte d'Ivoire et au PND

Dans le cadre de son processus budgétaire annuel, la Côte d'Ivoire conduit un processus rigoureux de suivi et d'évaluation pour chaque exercice, tant en ce qui concerne la mobilisation des ressources que l'exécution des dépenses. En particulier, un rapport trimestriel sur l'exécution globale du Budget national est produit, et le rapport semestriel sur l'exécution physique et financière du budget est présenté lors du débat d'orientation budgétaire qui se tient à l'Assemblée nationale. De plus, l'exécution financière peut être suivie via le SIGFiP, le système intégré de gestion budgétaire. A cet égard, les projets et programmes financés au titre du présent Cadre feront l'objet d'une évaluation détaillée de leur état d'exécution.

Dans le cadre de son Plan national de développement, la Côte d'Ivoire a également mis en place des procédures spécifiques pour le suivi et l'établissement de rapports. Les principales instances de gouvernance du précédent PND 2016-2020 devraient être reconduites pour le PND 2021-2025[14] . Une revue régulière des projets en cours et du PIP est menée conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Plan et du Développement et le Ministère du Budget, associant également les Ministères sectoriels concernés et le Fonds d'Etudes.

[14] Le cadre de gouvernance du PND 2021-2025 sera officialisé après l'approbation du PND par le conseil des ministres et le Parlement

Par ailleurs, un comité de pilotage dédié (COPIL) devrait être mis en œuvre dans le cadre du PND 2021-2025, devant rendre compte des résultats, des problèmes identifiés et des propositions d'améliorations futures au niveau ministériel. Ce dispositif contribuera au suivi des principaux indicateurs sociaux et environnementaux afin d'évaluer l'impact des projets financés et l'atteinte des objectifs du gouvernement.

Un rapport annuel devrait également être produit dans le cadre du PND, fournissant des preuves détaillées des progrès de la mise en œuvre du PND, des manquements potentiels, de l'évaluation des impacts et de l'évolution des paramètres clés. Ces rapports pourraient être rendus publics et publiés sur les sites Internet des ministères concernés.

Annexes

Annexe A – Matrice des objectifs stratégiques du PND et des ODD

Axes stratégiques du PND	Objectifs de développement durable (ODD)
A1 : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de clusters industriels	■ ODD 6 : Eau potable et assainissement ■ ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures ■ ODD 11 : Villes et établissements humains durables
A2 : Développement du capital humain et promotion de l'emploi	■ ODD 1 : Pas de pauvreté ■ ODD 2 : Faim zéro ■ ODD 3 : Bonne santé et bien-être ■ ODD 4 : Éducation de qualité
A3 : Développement du secteur privé et investissement	■ ODD 8 : Travail décent et croissance économique ■ ODD 12 : Consommation et production responsables
A4 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale	■ ODD 5 : Égalité des genres ■ ODD 7 : Énergie propre et abordable ■ ODD 10 : Inégalités réduites
A5 : Développement régional durable, protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique	■ ODD 13 : Action climatique ■ ODD 14 : La vie sous l'eau ■ ODD 15 : La vie sur terre
A6 : Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'administration et transformation culturelle	■ ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ■ ODD 17 : Partenariats pour les objectifs

Source République de Côte d'Ivoire

Annexe B – Répartition illustrative de l'utilisation des fonds par catégorie éligible, sur la base de la Loi de Finances 2021 de la Côte d'Ivoire

Catégorie et sous-catégorie	EUR (m)	FCFA(bn)	% of total
Catégories Sociales Eligibles			
1. Accès aux infrastructures de base	**352.6**	**231.3**	**33.0%**
Transport & Equité spatiale	223.1	146.3	20.9%
Eau & Assainissement	65.5	42.9	6.1%
Accès à un logement abordable	33.0	21.7	3.1%
Accès à l'électricité	21.5	14.1	2.0%
Soutien aux collectivités territoriales	9.4	6.2	0.9%
2. Accès aux services de base	**533.5**	**350.0**	**50.0%**
Santé publique et programmes sociaux	83.6	54.9	7.8%
Infrastructures de santé publique	54.8	36.0	5.1%
Éducation et formation professionnelle	395.0	259.1	37.0%
Accès aux services financiers	0.0	0.0	0.00%
3. Emploi et compétitivité	**27.9**	**18.3**	**2.6%**
Artisanat et renforcement des filières à fort potentiel	8.1	5.3	0.8%
Entrepreneuriat et opportunités d'emploi	13.1	8.6	1.2%
Compétitivité économique	6.7	4.4	0.6%
4. Promotion d'une reprise post-Covid-19 résiliente et inclusive	**147.9**	**97.0**	**13.9%**
Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH)	147.9	97.0	13.9%
Catégories Vertes Eligibles			
1. Environnement et développement durable	**5.0**	**3.3**	**0.5%**
Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique	4.1	2.7	0.4%
Prévention et contrôle de la pollution	0.2	0.2	0.02%
Utilisation durable de l'eau et gestion des eaux usées	0.7	0.5	0.1%
Énergie renouvelable[1]	0.0	0.0	-
Total	**1,066.9**	**699.8**	**100%**

Note 1 Le PND 2021-2025 comprend un certain nombre de projets d'énergies renouvelables, qui devraient toutefois être principalement financés par des IFD et par des PPP.

Source République de Côte d'Ivoire, Loi de Finances 2021

Annexe C – Ventilation informative de l'usage des fonds en fonction des principaux ODD, sur la base de la Loi de Finances 2021 de la Côte d'Ivoire

Objectif de Développement Durable (ODD)	EUR (m)	FCFA(bn)	% of total
Objectif 1 : Pas de pauvreté	180.9	118.7	17.0%
Objectif 3 : Bonne santé et bien-être	138.5	90.8	13.0%
Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité	395.0	259.1	37.0%
Objectif 6 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous	65.5	42.9	6.1%
Objectif 7 : Une énergie propre et abordable	21.5	14.1	2.0%
Objectif 8 : Travail décent et croissance économique	27.9	18.3	2.6%
Objectif 9 : Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable	223.1	146.3	20.9%
Objectif 10 : Inégalités réduites	0.0	0.0	0.00%
Objectif 11 : Villes et communautés humaines durables	9.4	6.2	0.9%
Objectifs 13 à 15 : Lutte contre le changement climatique et protection de la vie terrestre et aquatique	5.0	3.3	0.5%
Total	**1,066.9**	**699.8**	**100%**

Source République de Côte d'Ivoire, Loi de Finances 2021

Annexe D – Populations cibles pour chaque catégorie et sous-catégorie de dépenses sociales admissibles

Catégorie de dépenses ESG	Sous-catégorie	Populations cibles [15]
Accès aux infrastructures de base	Transport et équité spatiale	Populations rurales
	Eau et assainissement	Populations mal logées ou vulnérables
	Accès à un logement abordable	Populations mal logées
	Accès à l'électricité	Populations rurales, populations urbaines vivant en dessous du seuil de pauvreté
	Soutien aux collectivités territoriales	Populations vivant hors des grandes villes
Accès aux services de base	Santé publique et programmes sociaux	L'ensemble de la population, mais plus particulièrement les populations vulnérables
	Infrastructures de santé publique	L'ensemble de la population, mais plus particulièrement les populations vulnérables
	Éducation & Formation professionnelle	L'ensemble de la population, mais plus particulièrement les jeunes
	Accès aux services financiers	L'ensemble de la population, mais plus particulièrement les populations défavorisées
Emploi et compétitivité	Travail artisanal et renforcement des filières à fort potentiel	L'ensemble de la population, mais plus particulièrement les chômeurs, les femmes et les jeunes
	Entrepreneuriat et opportunités d'emploi	L'ensemble de la population, mais plus particulièrement les chômeurs, les femmes et les jeunes
	Compétitivité économique	L'ensemble de la population
Promotion d'une reprise post-Covid-19 résiliente et inclusive	Mesures sanitaires et économiques contre la Covid-19	L'ensemble de la population, mais plus particulièrement les populations défavorisées

Source République de Côte d'Ivoire

[15] The populations targeted in priority for each sub-category of eligible projects are listed here. However, numerous projects within each of the sub-categories target a wider set of populations

Annexe E – Résultats d'impact ciblés du PND pour 2021-2025

Résultats d'impacts du PND 2021-2025				
Indicateurs	Situation de référence		Situation en 2023	Situation en 2025
	Année	Valeur	Valeur	Valeur
Espérance de vie à la naissance	2018	57 ans	60 ans	62 ans
Indice d'inégalité de Genre (IIG)	2018	0.657	n.a.	0.3
Indice de perception de la corruption (IPC)	2019	35	43	50
Part des IDE dans le PIB	2020	0.9%	n.a.	2.4%
Part du secteur manufacturier dans le PIB	2019	10.9%	13.0%	15.0%
PIB par habitant	2020	1736 $	n.a.	2240 $
Proportion de la population vivant à moins de 5 km d'un établissement sanitaire	2018	69.0%	76.0%	80.0%
Taux d'accès à l'électricité	2019	94.0%	99.0%	100.0%
Taux d'accès à une source d'eau potable	2019	84.0%	92.0%	96.0%
Taux d'autosuffisance en riz	2020	60.0%	80.0%	100.0%
Taux d'emploi informel	2018	88.4%	85.4%	83.7%
Taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle (SU3)	2018	12.2%	11.1%	10.5%
Taux de couverture de la CMU	2019	17.0%	n.a.	50.0%
Taux de couverture des localités en électricité	2020	80.0%	90.0%	100.0%
Taux de couverture forestière nationale	2015	11.0%	14.0%	17.0%
Taux de croissance du PIB réel	2019	1.8%	n.a.	9.0%
Taux de croissance du secteur industriel	2019	9.7%	12.0%	14.0%
Taux de mortalité infanto-juvénile	2016	96‰	74.7‰	60.5‰
Taux de pauvreté	2018	39.4%	n.a.	31.5%
Taux de pertes post-récoltes	2020	30.0%	10.0%	2.0%

Source République de Côte d'Ivoire (PND 2021-2025)

Disclaimer

This document is intended to provide non-exhaustive, general information. This document may contain or incorporate by reference public information not separately reviewed, approved or endorsed by Côte d'Ivoire and accordingly, no representation, warranty or undertaking, express or implied, is made and no responsibility or liability is accepted by Côte d'Ivoire as to the fairness, accuracy, reasonableness or completeness of such information.

This document may contain statements about future events and expectations that are forward looking statements. Forward-looking statements inherently involve risks and uncertainties that could cause actual results to differ materially from those predicted in such statements. None of the future projections, expectations, estimates or prospects in this document should be taken as forecasts or promises nor should they be taken as implying any indication, assurance or guarantee that the assumptions on which such future projections, expectations, estimates or prospects have been prepared are correct or exhaustive or, in the case of the assumptions, fully stated in the document. The information contained in this document is provided as at the date of this document and are subject to change without notice. Côte d'Ivoire has and undertakes no obligation to update, modify or amend this document or the statements contained herein to reflect actual changes in assumptions or changes in factors affecting these statements or to otherwise notify any addressee if any information, opinion, projection, forecast or estimate set forth herein changes or subsequently becomes inaccurate.

This document is not intended to be and should not be construed as providing legal or financial advice. It does not constitute an offer or invitation to sell or any solicitation of any offer to subscribe for or purchase or a recommendation regarding any securities. Nothing contained herein shall form the basis of any contract or commitment whatsoever and it has not been approved by any security regulatory authority.

The distribution of this document and of the information it contains may be subject to legal restrictions in some countries. Persons who might come into possession of it must inquire as to the existence of such restrictions and comply with them.

The information in this document has not been independently verified.

The addressee is solely liable for any use of the information contained herein and Côte d'Ivoire shall not be held responsible for any damages, direct, indirect or otherwise, arising from the use of this document by the addressee.

This Framework is provided as of the date hereof and represents current Côte d'Ivoire policy and intent, is subject to change without notice and is not intended nor can be relied on, to create legal relations, rights or obligations. None of Côte d'Ivoire, its subsidiaries or any of its affiliates assume any responsibility or obligation to update or revise any statements in this Framework, regardless of whether those statements are affected by the results of new information, future events or otherwise.

This Framework is provided for information purposes only and does not constitute a recommendation regarding the purchase, sale, subscription or other acquisition or disposal of any debt or other securities of Côte d'Ivoire. Any decision to purchase any Côte d'Ivoire securities should be made solely on the basis of the information to be contained in any offering document or prospectus produced in connection with the offering or the listing of such bonds and not these materials. In particular, investors should pay special attention to any sections of such offering related documents describing any risk factors. Prospective investors are required to make their own independent investment decisions and seek their own professional advice, including an assessment of the legal, tax, accounting, regulatory, financial, credit or other related aspects of a purchase of any Côte d'Ivoire Green, Social or Sustainability Bonds.

Neither this document nor any other related material may be distributed or published in any jurisdiction in which it is unlawful to do so, except under circumstances that will result in compliance

with any applicable laws and regulations. Persons into whose possession such documents may come must inform themselves about, and observe, any applicable restrictions on distribution.

No representation is made as to the suitability of any Côte d'Ivoire securities to fulfil the environmental and sustainability criteria required by prospective investors. Each potential purchaser of Côte d'Ivoire securities should determine for itself the relevance of the information contained or referred to in this Framework or the relevant bond documentation for such Côte d'Ivoire securities regarding the use of proceeds and its purchase of Côte d'Ivoire securities should be based upon such investigation as it deems necessary.

Côte d'Ivoire has set out its intended policy and actions in this Framework in respect of use of proceeds, project evaluation and selection, management of proceeds and investor reporting, in connection with Côte d'Ivoire Green, Social or Sustainability Bonds. However, it will not be an event of default or breach of contractual obligation under the terms and conditions of any Côte d'Ivoire securities if Côte d'Ivoire fails to adhere to this Framework, whether by failing to fund or complete Eligible Projects or to ensure that proceeds do not contribute directly or indirectly to the financing of any excluded activities, or by failing (due to a lack of reliable information and/or data or otherwise) to provide investors with reports on uses of proceeds and environmental impacts as anticipated by this Framework, or otherwise.

In addition, it should be noted that all of the expected benefits of the projects as described in this Framework may not be achieved. Factors including (but not limited to) market, political and economic conditions, changes in government policy, changes in laws, rules or regulations, the lack of available suitable projects being initiated, failure to complete or implement projects and other challenges, could limit the ability to achieve some or all of the anticipated benefits of these initiatives, including the funding and completion of Eligible Projects. In addition, each environmentally focused potential purchaser of Côte d'Ivoire securities should be aware that Eligible Projects may not deliver the social or environmental benefits anticipated, and may result in adverse impacts. On this basis, all and any liability, whether arising in tort, contract or otherwise which any purchaser of Côte d'Ivoire securities or any other person might otherwise have in respect of this Framework or any Côte d'Ivoire securities as a result of any failure to adhere to or comply with this Framework is hereby disclaimed to the fullest extent permitted by law.